

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008
A 20 H 30**

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Programme de voirie 2008 – Attribution du marché – Décision modificative n°6 au Budget Principal

Budget Principal – Admissions en non-valeurs

Budget eau - Admissions en non-valeurs

Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

Tarifs des services municipaux 2009

Travaux d'assainissement rue de la gare à Pouxeux – Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de l'avenant n° 1 avec la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle – Signature des avenants n°1 et n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Travaux de voirie et de réseaux divers Rue sous le Bois

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 DECEMBRE 2008

A 20 heures 30

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	16
Absents :	03
Votants	18

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le **JEUDI 18 DECEMBRE 2008 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la **présidence de Monsieur François HATIER, Maire**. Monsieur Alain HENRY, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	X			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	X			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	X			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	X			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	X			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	X			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		X	Nicolas VILLEMIN	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	X			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	X			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal		X		
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseiller Municipal	X			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		X	ROUSSEL Michel	
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	X			

Délibération :

Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008.

Délibération :

Programme de voirie 2008 – Attribution du marché – Décision modificative n° 6 au Budget Principal

Le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2008 qui adoptait notamment l'avant-projet du programme de voirie 2008 et autorisait le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Puis, il informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2008 pour l'ouverture des plis et le 9 décembre 2008 pour sélectionner les entreprises concourant à l'exécution du marché de travaux. Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport d'analyse du Cabinet Demange, maître d'œuvre et du procès-verbal d'ouverture des offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf une abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

ATTRIBUE le lot n° 1 - Voirie - à l'entreprise RESO TP pour un montant de :

Base :	30 039.70 €HT
Option :	7 490.20 €HT
Variante :	4 104.30 €HT

ATTRIBUE le lot n° 2 – Maçonnerie et clôtures – à l'entreprise RESO TP pour un montant de 10 227.14 €HT

VOTE la décision modificative n° 6 suivante au Budget Principal :

Dépenses – Programme 242 Voirie 2008 – Article 2315 Installations, Matériel et Outillage techniques

+ 13 700.00 €

Dépenses – Programme 237 Sous le Bois - Article 2315 Installations, Matériel et Outillage techniques

- 13 700.00 €

AUTORISE le Maire à signer les marchés et les pièces afférentes avec l'entreprise RESO TP pour les lots n° 1 et 2 selon les critères ci-dessus.

Délibération :

Budget Principal – Admissions en non-valeurs

Le Maire expose que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement des titres de recettes détaillés ci-dessous :

Année 2003

Titre n° 99	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.49 €
Titre n° 99	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.49 €
Titre n° 141	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.43 €
Titre n° 149	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.43 €

Ces créances étant devenues irrécouvrables, il y a lieu de prononcer leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en non-valeur les titres dont le détail figure ci-dessus pour un montant de 1 721.84 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2008.

Délibération :

Budget eau - Admission en non-valeurs

Le Maire expose que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement du titre de recettes suivant :

Année 2003

Titre n° 6	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	329.64 €
------------	------------------------------------	----------

Cette créance étant devenue irrécouvrable, il y a lieu de prononcer son admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en non-valeur le titre dont le détail figure ci-dessus pour un montant de 329.64 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2008.

Délibération :

Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus municipaux a été destinataire d'un exemplaire du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf une abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

PREND ACTE du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

Délibération :

Tarifs des services municipaux 2009

Le Conseil Municipal, après délibération,

FIXE les tarifs des services municipaux, tels que définis dans l'annexe jointe et

- à compter de la saison hivernale 2008/2009 pour ce qui concerne les tarifs horaires de déneigement
- à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les autres tarifs

à l'unanimité sauf :

- tarifs horaires de déneigement : 1 voix contre, Monsieur Alain HENRY
1 abstention, Monsieur Henri LA VAULLEE

- tarifs extérieurs mercredis récréatifs : 4 voix contre, Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SYLVA, Messieurs Alain HENRY et Jean-Louis THOMAS

- location salle du Saut du Broc : 1 abstention Monsieur Henri LA VAULLEE

ABROGE à l'unanimité, à compter de ce jour la délibération du 20/12/2007 relative aux tarifs horaires de déneigement

ABROGE à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2009, les délibérations relatives aux tarifs municipaux suivantes :

07/09/2001

21/11/2003

11/07/2005

03/10/2006

17/09/2007

20/12/2007

23/01/2008

23/05/2008

09/07/2008

12/09/2008

28/11/2008

Délibération :

Travaux d'assainissement rue de la gare à Pouxeux –

Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de l'avenant n° 1 avec la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle –

Signature des avenants n°1 et n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire explique que les travaux de requalification de la rue de la Gare comportent des travaux d'eau potable et de voirie incombant à la Commune de Pouxeux et des travaux d'assainissement incombant à la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle.

La Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle a prévu et délibéré :

- d'une part, une convention qui désigne la Commune de Pouxeux maître d'ouvrage de l'opération et détermine la participation financière de chaque collectivité, ainsi qu'un avenant qui modifie cette participation financière
- d'autre part, des avenants au marché de maîtrise d'œuvre relatifs au transfert à la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle de la part assainissement ainsi qu'à la répartition de la rémunération due au maître d'œuvre.

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire de ces documents.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage de l'opération

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'avenant n°1 à cette convention avec la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

AUTORISE le Maire à signer les avenants n° 1 et 2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec IDP Consult

PRECISE que les travaux ont été autorisés dans le cadre du programme de voirie 2007

Délibération :

Travaux de voirie et de réseaux divers Rue sous le Bois

Monsieur le Maire expose qu'il convient de relancer le programme de travaux de voirie et de réseaux divers de la Rue sous le Bois.

Dans cette optique et, suite à la déchéance du maître d'œuvre précédemment retenu, il est nécessaire de lancer une consultation afin de choisir un nouveau maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf une abstention Jean-Louis THOMAS

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation de maître d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux divers Rue sous le Bois

RAPPORTE les délibérations des 15 avril et 23 mai 2008

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2008.

PREFECTURE DES VOSGES

D.R.C.L.E

Reçu le 22 décembre 2008

REPUBLIQUE FRANÇAISE